COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
8 décembre 2016 – N°8/2016

Absente : Sophie MOREAU

I – Affaires financières

⇨Budget 2016 : Décision modificative budgétaire :

Le budget principal de la commune devrait se réaliser conformément aux prévisions budgétaires.

En dépenses de fonctionnement, un abondement du chapitre des charges de gestion courante sera sans doute nécessaire à hauteur de 3 000€. L'enveloppe affectée aux charges à caractère général et les charges de personnel devraient être tenues (malgré 3 arrêts maladie en cours non remboursés en totalité).

S'agissant des recettes de fonctionnement, les produits issus de la fiscalité seront moins importants que prévus (environ 7 000€) suite à la diminution des bases locatives et aux exonérations accordées par l'Etat non compensées.

Pour les dépenses d'investissements, plusieurs opérations seront soldées (voie d'accès à la Chateline, numérotation des rues, fonds de concours pour la boucherie, rénovation cadastre napoléonien…), les autres seront reportées sur 2017 : programme routes communales, accessibilité école maternelle, signalétique des activités et des services …

⇨ Dépôt demandes de subventions au titre de la DETR 2017 :

Au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) mise en place par l'Etat, deux demandes de subventions seront présentées :

- **Programme de mise aux normes accessibilité des bâtiments scolaires** (écoles maternelle et primaire). Ce programme est estimé à 198 000 € H.T sur 2 ans. Une première tranche sera lancée en 2017 (appel d'offres en début d'année) concernant les travaux d'accessibilité et le réaménagement de la cantine de l'école maternelle (subventionnés à 55%).
- **Acquisition et aménagement du cabinet médical** actuel en **maison de santé pluridisciplinaire.** Ce programme s'inscrit dans le projet de Pôle de santé multi-sites qui pourrait être créé à l'échelle du territoire des Monts de Châlus. Le programme a été évalué par l'Agence Technique Départementale à 166 000€ TTC (acquisition et travaux de mises en accessibilité).

⇨ Tarifs communaux 2017 :

A partir du 1er janvier 2017, les tarifs suivants sont modifiés :
Cantine scolaire : FORFAIT TRIMESTRIEL (48 repas en moyenne)
91.20 €/enfant/trimestre soit **1,90€** / Repas
Tarif d'un repas/ adulte : **3.50€**
Garderie scolaire : FORFAIT JOURNALIER **1.70 €/enfant/par jour**

II – Dossiers ou travaux en cours

Aménagement logements adaptés ODHAC et projet de lotissement communal de la gare :

Afin d'accélérer le dépôt du permis de construire de ces logements pour février 2017, une déclaration préalable portant exclusivement sur l'aménagement des parcelles affectées à ces constructions sera déposée d'ici de la fin de l'année auprès des services de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Le projet de lotissement communal fera l'objet d'un permis d'aménager spécifique à déposer en 2017.

Un projet d'aménagement du terrain communal en 12 parcelles à lotir a ainsi été retenu dont 2 seraient affectées à la construction des 4 logements adaptés. Ces parcelles constituées de deux lots d'une superficie approximative de 600m² et de 845m² seront mises à disposition de l'ODHAC. Un bornage précis des espaces à céder sera réalisé afin d'estimer la valeur du terrain ainsi cédé par la commune à l'ODHAC.

La signature des actes notariés liés à l'acquisition des terrains SNCF et de l'immeuble Chambon interviendront d'ici la fin de l'année. La réflexion sur l'aménagement de la place va pouvoir s'engager.

Avancée dossier Éléphant Haven (sanctuaire pour éléphants):
Les demandes d'autorisation d'ouverture d'établissement détenant des animaux non domestiques et de présentation au public sont dans l'attente de l'avis de la commission départementale de la nature des paysages et des sites.
Un dossier a également été déposé auprès des services de la Préfecture au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.
Enfin, le permis de construire concernant l'aménagement des bâtiments existants pour l'accueil des premiers éléphants a reçu un avis favorable après instruction de la DDT.

Sentiers PDIPR et Valorisation des biens de sections :
Avec l'inscription du sentier des Bergères sur la lande de la Haute-Renaudie, la commune dispose ainsi de 100km de sentiers de randonnée inscrits au PDIPR (Plan Départemental de Itinéraires de Petites Randonnées).
Afin de valoriser ces sentiers, il est envisagé d'implanter 4 panneaux d'information et de présentation de ces sentiers en conformité avec la Charte départementale de randonnée : un au départ du sentier des sources de la Dronne, un au départ du sentier des Demoiselles (point de vue de Courbefy), un au départ du sentier des Bergères et le dernier à l'Espace de loisirs Hermeline (sentiers VTT).
Concernant le bien de section du Fournial, un bornage aura lieu prochainement concernant les échanges de parcelles prévues entre la commune et Messieurs Delage et Landais.

Etude du réseau d'assainissement :
Le cabinet d'étude LARBRE ingénierie a présenté la 14 septembre les premiers résultats du diagnostic des réseaux d'assainissement collectifs de la commune. La restitution finale aura lieu courant janvier.

Sécurité Incendie :
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne a repéré 30 points d'eau privés dans lesquels un pompage d'eau en cas d'incendie serait envisageable. Une convention type a été adressée avec chaque propriétaire (une vingtaine de retour au jour de la réunion).

Affaires scolaires :
Après visite sur site du référent de l'Académie, une évaluation des travaux de **sécurisation des bâtiments scolaires** a été réalisée (pose de visiophone – sonnerie – portes renforcées...). L'investissement est évalué à 9 000€ H.T. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat (Ministère de l'Intérieur). La subvention varie selon le degré d'insécurité (jusqu'à 80%). Une commande des cornes de brume a été faite.
Les cantinières des deux écoles travaillent en partenariat avec les élus à l'introduction progressive de produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique dans les menus scolaires. Elles participent aux journées de formation organisées par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin sur ce thème.

Personnel communal :
Le Document Unique relatif aux risques professionnels élaboré au cours de cette année a été approuvé par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne. Deux assistants prévention ont été désignés au sein du personnel communal et ont suivi les formations correspondantes. Un point régulier devra être fait sur la mise en œuvre des actions et des améliorations prévues.
Par ailleurs, suite à l'évolution des critères d'évaluation professionnelle du personnel titulaire, la commune doit mettre en place des **entretiens individuels** professionnels annuels (10 agents concernés). Une grille d'évaluation a été soumise à l'approbation du Centre de Gestion, une fiche de poste a été élaborée pour chaque agent.
Enfin, il est décidé de nouveaux horaires **d'ouverture du secrétariat de Mairie** à partir du 1er janvier 2017 : Les lundis, mardis, jeudis et samedis matins de 9h à 12h30 et les mercredis et vendredis toute la journée (9h/12h30- 14h à 17h30).

III – Espace Hermeline

Deux réunions de la commission tourisme ont eu lieu le 10 et 24 novembre.

Bilan 2016 :

En complément du personnel permanent affecté aux activités et à l'entretien du site (4,5 emplois dont 2 emplois d'avenir), 14 contrats saisonniers ont été conclus pour assurer l'accueil-information, la buvette, l'accueil sur les différentes activités, la surveillance de la baignade, l'entretien des espaces verts. Cela représente près de **8 emplois équivalents temps plein** à l'année.
L**a fréquentation 2016 de l'Espace Hermeline est estimée à 31 000 visiteurs dont 8 000 recensés pour la baignade.** Toutes activités confondues (vélorail, accrobranches, buvette, camping, minigolf, tennis) le **chiffre d'affaires approche 207 000 € H.T** (+4% par rapport à 2015), très proche du prévisionnel (213 000€).

Malgré un printemps pluvieux, l'activité d'avril à juin se situe au même niveau que celle de 2015. La saison estivale a réellement commencé à partir du 15 juillet avec une progression de la fréquentation de 3% en juillet et de 10% en août. L'activité reste très dépendante des conditions météo.

La fréquentation se concentre toujours sur trois activités :

- **le parc aventure dans les arbres** (tyrolienne, bungy) représente 37% des visiteurs et 48% du chiffre d'affaires. Ce sont plus de **11 400 visiteurs** qui sont passés par les activités du parc aventure, tyrolienne et bungy inclus.
- **le vélorail** représente 24% des visiteurs et près de 22% du chiffre d'affaires. Le nombre de visiteurs sur l'activité vélorail (7300) est en baisse de 15% par rapport à 2015. Cette activité est dans sa 21ème année d'exploitation.
- **la baignade** représente 25% des visiteurs et la buvette 23% du chiffre d'affaires(en augmentation de 25% par rapport à 2015).

Les autres activités (camping, petit train, mini-golf, tennis) représentent en moyenne 14% des visiteurs et environ 7% des recettes. Le camping a accueilli cette année 1 263 personnes. La fréquentation du mini-golf est en hausse de 5% (2500 visiteurs). La gestion en direct par l'Espace Hermeline du petit train a permis d'accueillir 653 visiteurs sur juillet et août.

Enfin, comme chaque année un programme d'animations a été mis en place (expositions diverses, balades en calèche, initiation kayak, tournoi de Sanball...) conforté par l'organisation par les associations de diverses manifestations : vide-grenier avec l'association des jardiniers, vélorail gourmand avec l'association OmniBuss, journée vapeur avec ASSTRAFER, concours de pétanque avec l'association de pêche....

Orientations 2017 :
Il s'agit de poursuivre le travail engagé depuis 2 ans autour de deux axes :

⇨ **Rechercher une organisation durable pour permettre un fonctionnement équilibré et pérenne de l'Espace Hermeline et de toutes ses activités.**
Malgré les efforts engagés, l'organisation de l'Espace Hermeline reste fragile et remise en cause chaque année suivant le niveau activité de la saison, très dépendant des conditions météorologiques.
Le recrutement et la gestion du personnel s'avèrent de plus en plus complexe au regard du mode de gestion publique retenue : le SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qui dépend pour partie des règles de droit privé.
Sans négliger les actions de promotion et de communication, l'objectif est toujours de tendre vers une organisation générale en adéquation avec le niveau réel des activités et de contenir le montant de la participation de la commune à l'équilibre de ce budget pour les activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général (baignade...).
L'Espace Hermeline ouvrira à partir du 15 avril (vacances scolaires) selon les mêmes périodes et amplitudes d'ouverture que l'année dernière : weekends et jours fériés hors saison (avril à juin, septembre), tous les jours en juillet et aout.

Concernant le personnel, le recours à des emplois aidés (emploi d'avenir...) montre des limites, il est décidé de s'orienter vers la recherche d'un adjoint au directeur qui pourrait le seconder dans la polyvalence des tâches attendues. Le personnel saisonnier sera spécialisé en fonction des activités avec des plannings adaptés en conséquence : parc accrobranches, accueil vélorail/petit train, buvette, accueil-billetterie.

⇨ **Développement et le renouvellement des activités pour maintenir l'attractivité de l'Espace Hermeline**

L'année 2016 a été marquée par la réalisation d'un bassin de décantation adapté aux vidanges périodiques du plan d'eau et la mise aux normes du moine. D'un coût total de 36 200€ H.T, cette opération a bénéficié d'un subventionnement de 60% par l'Agence Adour Garonne et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. L'objectif de cette opération est la mise aux normes réglementaire du plan d'eau pour assurer la pérennité de l'activité baignade.
La vidange prévue en 2016 a été reportée en 2017 suite à l'arrêté préfectoral sécheresse intervenu en octobre 2016.

Pour 2017, deux opérations sont programmées.
La première opération concerne l'aménagement des wagons postaux du vélorail dans le cadre du réseau de **sites d'accueil touristique** du PNR Périgord Limousin. Il s'agit de créer un espace de découverte ludique autour des activités de pleine nature sur la thématique : terre, air, eau.
Le Parc prend en charge l'élaboration et la mise en place des dispositifs d'exposition (vitrine, panneaux et supports, borne interactive ...). Une borne d'information interactive complémentaire sera implantée dans le bâtiment d'accueil.
La commune prend à sa charge la mise en accessibilité des wagons (implantation d'un monte personne), des cheminements et la signalétique, les accès aux différents réseaux (électricité...). Cette opération d'un coût de 57000€ H.T, bénéficie d'un subventionnement à hauteur de 79% (programme Européen Leader, Région...).
Les travaux débuteront début janvier pour une ouverture prévue au printemps.
La seconde opération concernera la mise aux normes des bornes électriques du camping afin d'assurer le maintien de son classement en 2 étoiles (15 200€ H.T, demandes de subvention en cours).
Parallèlement, la réflexion va se poursuivre sur la mise à niveau du parc aventure avec l'aménagement d'une ligne de vie continue et l'extension de l'activité petit train. L'objectif est de constituer un dossier technique et financier global pour solliciter dès que possible les subventions correspondantes.

IV – Désignation des conseillers communautaires à la nouvelle communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus

Le Préfet va arrêter la création à partir du 1er janvier prochain de la communauté de communes dénommée Pays de Nexon-Monts de Châlus ainsi que les statuts constitutifs.
A ce titre est prévue la composition du nouveau conseil communautaire qui accorde 3 conseillers communautaires à la commune de Bussière-Galant (au lieu de 4).
Selon les dispositions légales prévues pour les communes de plus de 1 000 habitants, le conseil municipal décide de désigner parmi les conseillers communautaires sortants : Emmanuel DEXET (Maire), Eliane JACQUEMENT (Maire-Adjointe), Guillaume RICHIGNAC (maire-Adjoint).
Une réunion du nouveau conseil communautaire et l'élection du Président et des Vice-Présidents devra avoir lieu impérativement avant le 27 janvier 2017.

Vu le 22 décembre 2016

Le Maire,

Emmanuel DEXET

MAIRIE DE BUSSIERE-GALANT 87 (Haute-Vienne)